



VILLE D'AUBANGE

AVIS

ETABLISSEMENTS CLASSES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT DECISION

Le Bourgmestre informe la population qu'un permis unique a été octroyé le 5 mars 2026 à l'**Association Intercommunale pour le développement économique durable de la province de Luxembourg (IDELUX)**, dont le siège est établi Drève de l'Arc-en-Ciel n°98 à 6700 Arlon.

Le permis, délivré conjointement par le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique, autorise le renouvellement du permis d'exploiter ainsi que des travaux d'extension et de réaménagement du site situé : **Rue du Terminal 13 à 6791 Athus** (cadastrés : division 2, section B, n°1939X, 1774^F2, 1774X, 1679/4, 1774T, 2028Y10, 2028H9, 2028K9, 2028L9, 2028Z9, 2028G9, 2028V10, 2028A, 1774Z, 1774V, 1857R, 2015^E, 2028Y7, 2028T8, 2028P9, 2028R9, 2028S9, 2028T9, 2028Y9, 2028X9, 2028Z9, 2028A10, 2028^F10, 2028K10, 2028M10, 2028N10, 2028P10, 2028R10, 2028T10, 2028W10, 2028X10, 2066C, 2065A, 2061B, 2047M, 1679W, 2028S10, 2075F, 2074E).

CONSULTATION DE LA DÉCISION Le présent avis est affiché du **13 mars au 1er avril 2026**. La décision peut être consultée au Service Urbanisme (Rue Haute 22, 6791 Athus) :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00.
- **Le jeudi : Service fermé au public.**
- Mardi après-midi : permanence jusqu'à 20h (sur rendez-vous pris 24h à l'avance au 063/43 03 10).

MODALITÉS DE RECOURS Un recours contre cette décision peut être introduit auprès du Ministre de l'Environnement (SPW – ARNE, Avenue Prince de Liège 15, 5100 Namur) dans un délai de **20 jours** à dater du premier jour de l'affichage (soit avant le 2 avril 2026).

Sous peine d'irrecevabilité, ce recours doit :

1. Être envoyé par **lettre recommandée**.
2. Utiliser le formulaire légal.
3. Être accompagné de la preuve du versement du droit de dossier (25 €) sur le compte IBAN : BE44 0912 1502 1545 du Service Public de Wallonie.

Le droit d'accès au dossier et les modalités de consultation sont garantis conformément aux dispositions du **Livre Ier du Code de l'Environnement** relatives à l'accès du public à l'information en matière d'environnement.

A Athus le 10 mars 2026

Par ordonnance

Le Directeur général f.f.
LESPAGNARD A.



Le Bourgmestre,
KINARD F.